

Secrétariat Général

FB/VB/ok

ARRÊTÉ N° 24-09399

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de Villeparisis,

Vu l'article L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'élection du Maire et de ses adjoints, intervenue au cours de la séance du Conseil Municipal du 3 Juillet 2020,

Vu la délibération n° 2020-45/07-03 du conseil municipal du 15 Février 2022 portant délégation de certaines attributions du conseil municipal au Maire,

Considérant qu'il est nécessaire de désigner un suppléant pour remplacer Monsieur le Maire durant son absence **du lundi 1^{er} au dimanche 14 juillet 2024 inclus,**

ARRETE

ARTICLE 1^{er}

Sous ma responsabilité, Madame DIGARD Caroline, 3^{ème} adjointe au maire chargée des fêtes, de la vie associative, des séniors, des liens intergénérationnels et de l'état civil et conseillère communautaire, est désignée pour assurer la suppléance du Maire dans la plénitude de ses fonctions du lundi 1^{er} au dimanche 14 juillet 2024 inclus.

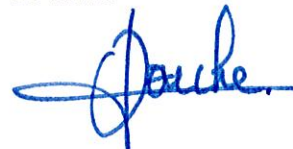
ARTICLE 2

Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application des dispositions du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Meaux et notifiée à Madame DIGARD Caroline.

Fait à Villeparisis, le 3 juin 2024

L'adjointe au Maire
Conseillère Communautaire

Le Maire



Frédéric BOUCHE

Caroline DIGARD



Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20240620-24_09399-AR
Date de télétransmission : 20/06/2024
Date de réception préfecture : 20/06/2024